Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/59

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES 2021 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 décembre 2020 réuni à distance sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le quorum étant atteint,
Entendu l'exposé de Madame Krystel Le Coz Thouvais, directrice générale des services adjointe,

➢ *Après en avoir délibéré,*
[étant constaté le nombre de membres (présents et représentés) à voix délibératives ayant délibéré à distance lors de la présentation en séance de ce point de l'ordre du jour]

***➲ APPROUVE le projet annuel de performances 2021 de l'Université Bordeaux Montaigne, en annexe du budget initial 2021 de l'établissement,* et figurant ci-joint.**

Délibéré à distance par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 décembre 2020.

Nombre de membres ayant délibéré à distance	**30**
Nombre d'abstention(s)	**6**
Nombre de suffrages exprimés	**24**
Nombre de votes pour	**23**
Nombre de vote(s) contre	**1**

Le président,

UNIVERSITÉ BORDEAUX MO. PRÉSIDENCE

Lionel LARRÉ.

Publié le : 18 DEC. 2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 17 DEC. 2020